



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire préalable
au premier programme de restauration immobilière
de l'Opération Nouveau Grand Cœur secteur « Faubourg du Courreau »,
sur le territoire de la commune de Montpellier,
au profit de la ville de Montpellier ou de son concessionnaire
la Société d'Aménagement de l'Agglomération de Montpellier (SAAM)

Durée de l'enquête publique : du **lundi 22 février 2016** au **jeudi 24 mars 2016** jusqu'à **18h30**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Informations :

Monsieur Bruno MEALLONNIER, Cadre de France Télécom, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est :

M. Christophe PONS, Responsable Foncier

Société d'Aménagement de l'Agglomération de Montpellier - Antenne Montpellier Grand Cœur

17 boulevard du Jeu de Paume - CS 59504 - 34961 Montpellier Cedex 2

Standard : 04.67.63.73.53

E-mail : christophe.pons@serm-montpellier.fr

La Mairie de Montpellier est désignée comme siège de l'enquête.

Les pièces du dossier d'enquête conjointe ainsi que le registre d'enquête seront déposés et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture en Mairie de Montpellier (*les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h30, et le jeudi de 10h00 à 19h00*).

Le public pourra prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, du dossier d'enquête en Mairie de Montpellier aux jours et heures habituels d'ouverture (ci-dessus mentionnés) et pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser avant la clôture de l'enquête, par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

M. Bruno MEALLONNIER, Commissaire enquêteur

Enquête publique conjointe Opération Nouveau Grand Cœur secteur Faubourg du Courreau

Mairie de Montpellier - Hôtel de Ville – 1 Place Georges Frêche

34267 MONTPELLIER CEDEX 2

Le commissaire enquêteur recevra, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande, dûment motivée.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Montpellier lors de ses permanences aux dates et heures suivantes :

Permanences	Horaires
Lundi 22 Février 2016	De 8h30 à 12h00
Mercredi 9 Mars 2016	De 13h00 à 17h00
Jeudi 24 Mars 2016	De 14h00 à 18h30

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le présent avis fera l'objet d'un affichage en Mairie de Montpellier et éventuellement par tous autres procédés en usage.

Rapport :

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en Mairie de Montpellier et à la Préfecture de l'Hérault (Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement) pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête.

De plus, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site Internet des services de l'État (<http://www.herault.gouv.fr>).

Cet avis au public d'ouverture d'enquête publique conjointe sera publié sur les sites Internet des services de l'État (<http://www.herault.gouv.fr>), et de la Mairie de Montpellier (<http://www.montpellier.fr>). Il sera également publié, en caractères apparents, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Hérault, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.